

DECISION N° 2026 – 54

CAF 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE DE REFLEXION PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS MATERNELS

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2026-04-04 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant, et signer les actes afférents ;
- **VU** la fiche du guide des subventions « enrichir les équipes et les projets d'accueil collectif du jeune enfant » détaillant les types de projets éligibles à un financement de la CAF de Seine-Maritime ;
- **VU** le dossier de demande de subvention transmis par mail au service instructeur de la CAF de Seine-Maritime ;
- **CONSIDERANT** la mission de professionnalisation des assistants maternels préconisée par la CAF et mise en œuvre par le Relais Petite Enfance ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possibles pour les projets menés en collaboration avec nos partenaires ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la CAF de Seine-Maritime une aide pour l'organisation d'une journée de réflexion professionnelle pour les assistants maternels, intitulée « une parenthèse pour soi », dans les locaux et l'EMS, de l'Ariel et de Crescendo, qui regroupera 160 participants le 21 novembre 2026 :

		Montant prévisionnel TTC
DÉPENSES	Prestations intervenants	6 808.50 €
	Alimentation	1 000 €
	Communication et documentation	2 191.50 €
	TOTAL	10 000 €
RECETTES	CAF	5 000 €
	Participation des Relais Petite Enfance de la Métropole	4 000 €
	TOTAL	9 000 €

ARTICLE 2 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 27 MAI 2026



François VION

Maire

